

L'industrie de défense romande cherche sa place

ARMEMENT Isolement suisse, répartition des affaires compensatoires, impact des taxes douanières... Les dossiers épineux s'accumulent pour les entreprises romandes du secteur de la défense alors que l'Europe veut renforcer son autonomie militaire

ÉTIENNE MEYER-VACHERAND

ARMEMENT Isolement suisse, répartition des affaires compensatoires, impact des taxes douanières... Les dossiers épineux s'accumulent pour les entreprises romandes du secteur de la défense alors que l'Europe veut renforcer son autonomie militaire

Le président français, Emmanuel Macron, et le nouveau chancelier allemand, Friedrich Merz, ont annoncé mercredi la création d'un conseil franco-allemand de défense et de sécurité. Une décision qui s'inscrit dans le contexte de reprise en main des capacités de défense européenne. L'an passé, les dépenses militaires en Europe (en incluant la Russie) ont augmenté de 17% pour atteindre les 693 milliards de dollars (571 milliards de francs). Mais dans cet effort, la Suisse se trouve relativement isolée. Début mars, le Conseil national a adopté une déclaration demandant au Conseil fédéral une coopération accrue avec l'Union européenne en matière de défense face au désengagement américain. Cette question a fait partie hier des points abordés lors de la convention annuelle de sécurité du Groupe romand pour le matériel de défense et de sécurité (GRPM), association faîtière rassemblant une septantaine d'entreprises. Plusieurs pays européens, dont l'Allemagne et les Pays-Bas, ont décidé de ne plus passer commande en

Suisse, estimant que le pays n'était pas un partenaire fiable. En cause: la loi fédérale sur le matériel de guerre qui impose aux Etats acquéreurs une déclaration de non-réexportation.

Des industriels suisses boudés «Tout repose sur la question de l'assouplissement des règles d'exportation du matériel de défense, résume Philippe Zahno, secrétaire général du GRPM. Ce point doit faire l'objet d'une discussion au sein de la Commission de la politique de sécurité du Conseil national la semaine prochaine.» Le mois dernier, la Commission de la politique de sécurité du Conseil des Etats s'était montrée favorable à une révision de ce cadre, mais les modalités doivent encore être déterminées. Là où le Conseil fédéral prévoyait une compétence dérogatoire lors de circonstances exceptionnelles, celle-ci a proposé que les demandes d'exportation vers les pays mentionnés dans l'annexe 2 de l'ordonnance sur le matériel de guerre (qui comprend la plupart des pays européens) soient acceptées. La participation aux efforts européens revêt aussi une importance pour les

capacités de défense suisse.

«Aujourd'hui, l'industrie de la défense a été réduite à peau de chagrin, mais les compétences existent toujours. Nous avons besoin d'une politique pour relancer le secteur, estime Christophe Gerber, directeur d'ELCA Security et nouveau président du GRPM. «Ce qu'il faudrait, c'est une task force qui rassemble les départements de la défense, de l'économie et de finance. Actuellement, il n'y a pas assez de collaboration sur le sujet», ajoute-t-il. Le centre de gravité de l'industrie de la défense se trouve aujourd'hui plutôt en Suisse alémanique où sont installés les grands groupes comme Ruag ou la filiale helvétique du français Thales. Parmi les membres du GRPM, seule l'entreprise valaisanne Nammo, fabricante de munitions, est entièrement consacrée à la défense. A l'occasion de cette convention de sécurité, Ruag a présenté ses intentions pour renforcer sa présence en Suisse romande, avec notamment la création d'un poste dédié à faire le lien avec les entreprises romandes et nouer des contrats, ainsi que la création d'un centre de compétences

dont la localisation reste à déterminer. «L'objectif est de pouvoir profiter des compétences technologiques et du savoirfaire de la Suisse romande», indique Roger Haupt, responsable du développement de Ruag en Suisse romande et vice-président du GRPM.

Affaires compensatoires taxées? Cette question de la place des acteurs romands du secteur se retrouve dans un autre dossier brûlant: celui lié aux affaires compensatoires (participations industrielles prises en contrepartie d'une acquisition d'armement à l'étranger) prévues dans le cadre de l'achat des 36 avions de combats

américains F-35 et de cinq systèmes de défense sol-air Patriot. Selon les chiffres d'Armasuisse (Office fédéral de l'armement), la répartition actuelle de ces affaires compensatoires (ou offset) déjà conclues est de 88,4% en Suisse alémanique et 11,6% en Suisse romande pour les F-35 et de 94,6% et 5,4% pour les systèmes Patriot. Or les règles prévoient une répartition de 65% du volume pour la Suisse alémanique, 30% pour la Suisse romande et 5% pour la Suisse italienne. «Les Américains ne sont pas pressés puisque l'horizon est fixé à 2034, souligne Philippe Zahno. Il y a actuellement 11 entreprises romandes

qui sont en discussion pour des offset liés au F-35, mais il s'agit de petits montants.»

Une autre inquiétude vient se greffer à ces questions de répartition, celle de l'impact des taxes douanières américaines qui pourraient toucher des contrats passés avec Lockheed Martin, le fabricant des F-35. «D est encore trop tôt pour savoir dans quelle mesure les affaires compensatoires seront touchées, estime Christophe Gerber.

Mais c'est un sujet qui doit être discuté avec les Etats-Unis et devrait faire l'objet d'exemptions.» TM